

Présentation CUEP : Mise en conformité de la gestion des comptes bancaires des personnels

CUEP du 19 mars 2021



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Sommaire

01	Synthèse de l'activité	3	04	Annexes	11
02	Risques juridique et de redressement encourus par la CDC	6			
03	Planning prévisionnel	9			



01

Synthèse de l'activité

Synthèse de l'activité

Cartographie des clients - L'encours moyen est de 48 K€

Données confidentielles et non diffusables

Titulaires comptes	Nombre comptes	%	Encours (M€)	%
EP – agents actifs	2068	23%	70,5 M€	16%
EP – retraités	3424	38%	220,5 M€	50%
Filiales – actifs	2069	23%	71,5 M€	16%
Filiales - retraités	1556	17%	77,5 M€	18%
Total	9117		439 M€	

Synthèse de l'activité

Cartographie des clients – Répartition des comptes dont le solde est supérieur à 10K€

Données confidentielles et non diffusables

Entité Actif/retraité	Nombre de compte numéraire
EP actif/retraité ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	2974
EP actif ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	895
EP retraité ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	2079
FILIALES actif/retraité ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	1695
FILIALES actif ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	853
FILIALES retraité ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	842
TOTAL compte ayant un solde supérieur à 10000 EUROS	4669



02

**Risques juridique et de redressement
encourus par la CDC**

Rémunération des comptes numéraires

Le dispositif de rémunération actuel

- ✓ L'ouverture et la rémunération des comptes bancaires des personnels résulte d'un usage.
- ✓ Les sommes déposées sur les comptes à vue sont rémunérées au taux du Livret A sans condition de plafonnement. Le montant versé au titre de la rémunération des comptes s'élevait à 2,9 M€ en 2019.
- ✓ Le dispositif de rémunération des comptes à vue des personnels fait apparaître un risque élevé de redressement URSSAF au regard des conditions actuelles.
- ✓ Une tolérance administrative permet de ne pas être soumis aux cotisations sociales et à l'imposition au titre des revenus d'activité, sous réserve de respecter certaines conditions pour éviter tout risque de redressement notamment :

Cette tolérance admet la rémunération d'un compte, par collaborateurs ou retraités de l'établissement public dans la limite d'un encours de 10 K€. Le taux de rémunération des comptes à vue doit être inférieur ou égal à celui du Livret A.

Rémunération des comptes numéraires

Les risques juridiques et de redressement

L'analyse juridique recommande de faire évoluer le dispositif pour limiter ce risque :

- en encadrant plus strictement la rémunération des comptes du personnel de l'établissement public, ce qui passe nécessairement par l'introduction d'un plafond (maximum 10 K€)
- en s'abstenant de proposer des avantages bancaires similaires au personnel des filiales du groupe (périmètre CMIC).

Cette évolution va conduire à la mise en place d'un plafonnement de la rémunération des comptes à hauteur de 10 K€ pour les agents et les retraités de l'établissement public.

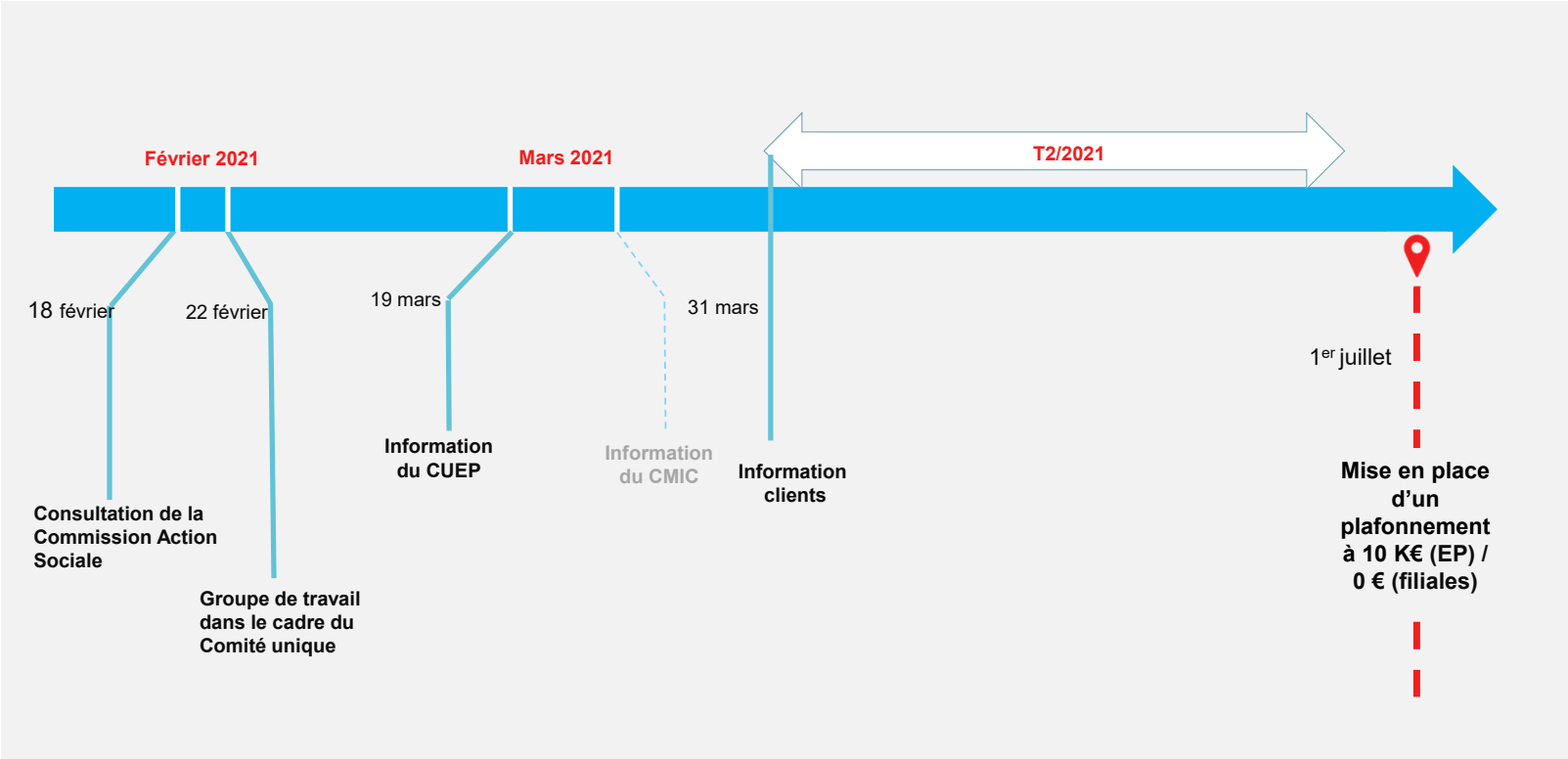
Par ailleurs il conviendra de mettre un terme à la rémunération des comptes numéraires des agents et des retraités des filiales. L'application de ces évolutions auraient conduit la CDC à verser 185 K€ d'intérêt brut sur l'année 2019.

La date cible de mise en place serait le 1/7/21.

03

Planning prévisionnel

Calendrier de mise en conformité





Annexes

Annexe 1 : Possibilité du SI bancaire sur prélèvement des cotisations

Suite au GT du 22 février, examen des possibilités du SI bancaire pour traiter les prélèvements sociaux

1. Pas de gestion de cotisation sociale assise sur les rémunérations du travail

2. Alimentation d'un système externe (SI RH) possible mais complexe et risqué

- Mise en place de catégories de population client au sein du SI (actifs EP rémunérés, actifs EP non rémunérés –retraités EP)
- Modification des programmes standards sécurisés d'alimentation de l'imprimé fiscal unique transmis à la DGFIP et aux clients pour traiter différemment les nouvelles populations en fonction des règles propres à chaque catégorie et assurer leur conformité vis à vis des obligations de déclarant.
- Développement par l'éditeur d'un programme spécifique pour créer un flux vers le SI RH CDC et vers les autres SI RH (cas des mises à disposition et détachements)
- Sécurisation du module standard « Echelle » pour les autres clientèles

3. Réplication dans le SI bancaire du suivi des mouvements RH

- En automatique : Développer une alimentation externe par le SI RH des mouvements et la prise en compte des changements.
- En manuel : multiplication des mises à jour, des réclamations si retard. Acceptation des nouvelles charges par les équipes

Des modifications SI lourdes, couteuses, risquées en opposition avec les travaux de retour au standard du SI bancaire et qui pourraient avoir des impacts forts sur la gestion des autres clientèles DCB.

Annexe 2 : Evolution des soldes des comptes à vue

Données confidentielles et non diffusables

Vous trouverez ci-dessous l'analyse des données d'évolution des comptes, cette augmentation est inférieure aux évolutions constatées dans les grandes banques qui se situent autour de 20 %. (Les Echos 17 février)

Entité	Solde en euros	Solde en euros	Evolution 2019-2020	Solde en euros	Evolution 2020-2021
EP	249 085 840	266 349 776	7%	292 070 280	10%
FILIALES	123 436 234	141 120 318	14%	150 960 700	7%
TOTAL	372 522 074	407 470 094	9%	443 030 980	9%
Date	mars-19	mars-20		janv-21	

caissedesdepots.fr

